


Département matériel roulant bus	

## NOTE d'UNITE N°2017-003

Date : 01/03/2017

**Décision 2017-003 du 1<sup>er</sup> mars 2017**

**Portant délégation de signature du Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest  
au Gestionnaire du site industriel de Croix Nivert**

**Le Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2014-79 consentie le 01 janvier 2015 au Directeur du département MRB par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2016-5273-RH consentie le 1<sup>er</sup> mai 2016 au Directeur de l'unité opérationnelle du Centre Bus de Paris Sud Ouest par le Directeur du département MRB ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Eric JANIN, gestionnaire du site de Croix Nivert, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle Paris Sud Ouest :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels

- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric JANIN, gestionnaire du site Croix Nivert, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

- Franck SZCZESZEK, responsable maintenance et à
- Guillaume YVER, responsable d'atelier et à
- Stéphan BONNICHON, responsable d'équipe.

## Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'Unité n°2015-CXNV-01 du 01/12/2015.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des actes de la RATP*, disponible sur le site internet de cette dernière.

Fait le 01/03/2017

**Directeur du Centre Bus de Paris Sud Ouest**



Véronique DUHAU